



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 27 janvier 2024

Communiqué de presse

Le préfet de Tarn-et-Garonne reçoit les représentants de la FDSEA82 et des Jeunes agriculteurs 82 ce samedi 27 janvier 2024

Suite aux annonces hier de M. Gabriel ATTAL, Premier ministre, qui a rappelé la volonté du Gouvernement de répondre aux préoccupations des agriculteurs et de leur apporter des réponses concrètes, Vincent ROBERTI, préfet de Tarn-et-Garonne, a reçu et échangé ce samedi 27 janvier avec les représentants agricoles pour accompagner et mettre en œuvre au niveau départemental la déclinaison de ces mesures, notamment :

- **l'arrêt de la hausse de la fiscalité du GNR**, ainsi qu'un nouveau système de paiement directement « au pied de facture », dès le mois de juillet ;
- **le versement rapide des indemnisations, notamment celles liées aux calamités agricoles et à la Maladie hémorragique épizootique** qui frappe les élevages. Un travail d'identification par les services de l'État des exploitations et des pertes est déjà en cours depuis plusieurs jours sur le Tarn-et-Garonne ;
- le lancement d'un **chantier de simplification des normes**, avec d'ores et déjà 10 mesures annoncées comme **la révision des règles d'autorisation administrative pour les curages**, le lancement d'une concertation locale pour identifier les arrêtés préfectoraux plus contraignants que le cadre national et l'identification d'ici au Salon de l'agriculture des mesures à mettre en œuvre à toutes les échelles ;
- sur les prix agricoles, **le renforcement des contrôles liés à la loi Egalim** dans les grandes surfaces et sur les négociations commerciales.

Le Préfet de Tarn-et-Garonne a rappelé la pleine mobilisation des services de l'État aux côtés de la profession afin d'identifier de façon concertée les difficultés et les solutions à apporter, notamment sur le sujet de l'eau. Concernant les autorisations uniques de prélèvement (AUP), les volumes autorisés pour le Tarn-et-Garonne à l'avenir seront analysés au regard des projets de retenues collinaires de substitution. L'État accompagnera les porteurs de projet pour réaliser au plus vite les nouvelles retenues et permettre le retour à l'équilibre.

Il renouvelle son soutien à la profession agricole.